



Photo : Eric Roset

Dans ce numéro :

- Qui est soumis à la CCT AGOEER ? **page 2**
- Quels avantages offre la CCT ? **page 2**
- Activité syndicale récente à l'AGOEER **page 3**
- Si j'ai un problème, que peut faire le SIT ? **page 5**
- Pourquoi est-ce important de se syndiquer ? **page 6**
- Pourquoi devenir membre du SIT ? **page 7**
- Agenda **page 8**

Qui est soumis à la convention collective de travail (CCT) de l'AGOEER ?

Une CCT est un contrat collectif qui permet, d'améliorer vos conditions de travail. Lorsque vous travaillez dans une institution membre de l'AGOEER, vous êtes automatiquement soumis-e à la convention collective de travail (CCT).

Vous êtes soumi-e à la CCT AGOEER si vous travaillez pour :

- Agapé
- Argos
- Association Thaïs
- Astural
- FOJ
- Aigues-Vertes
- Clair-Bois
- Fondation Ensemble
- L'ARC – autre école
- La Voie Lactée
- Sgipa
- EPA

Quels avantages offre la CCT AGOEER ?

Grâce au travail de négociation mené par les syndicats SIT et SSP (les deux syndicats signataires de votre CCT), d'améliorer vos conditions de travail. Sans CCT, seul le code des obligations s'appliquerait ainsi que la loi sur le travail (qui s'applique uniquement à certaines fonctions).

Les syndicats, en négociant une CCT avec vos employeurs, permettent de nombreuses avancées du droit et l'amélioration des conditions de travail de tout le personnel, syndiqué ou non. Le code des obligations n'apporte que très peu de protection aux employé-es. De manière générale, en Suisse, le droit est bien plus favorable aux employeurs qu'aux employé-es.

Congés

- 5 semaines de **vacances** au lieu de 4 ;
- 3 semaines de **congé compensatoire** pour le personnel qui travaille régulièrement hors horaire administratif ;
- Garantie de 2 jours de **congé hebdomadaire** et au moins une fois par mois le samedi et le dimanche ;
- 11 **jours fériés** au lieu de 9 ;
- 20 semaines de **congé maternité et adoption** au lieu de 16 ;



- Congé **sabba**tique ;
- Congé parental non-rémunéré ;
- 10 à 15 jours** de congé par année pour **soins aux proches** ;
- 5 jours de **congés syndicaux** par année ;

Améliorations salariales

- Salaire basés sur les grilles salariales de l'Etat ;
- Annuités et indexation** pour lesquelles nous nous battons chaque année ;
- 13ème salaire** ;
- Garantie de **rémunération** pour les congés spéciaux : **mariage, décès, déménagement** ;
- Rémunération du **service de piquet** ;
- Indemnité pour travail hors horaire administratif (après 19h, les samedis, dimanches et jours fériés) ;
- Meilleures couverture en cas de **maladie**.



Autres avantages

- Planification** au moins 1 mois en avance ;
- Soumission des **apprentis et stagiaires** à la CCT ;
- Réduction du **droit aux vacances** en cas de maladie plus avantageux ;
- Délai de congé plus long** en cas de licenciement ;
- Droits **syndicaux**.

Pour en savoir plus, venez à notre prochaine formation sur la CCT AGOEER, donnée par des militant-es !

Quelles activités syndicales récentes à l'AGOEER ?

Signature de la nouvelle CCT

Les syndicats SIT et SSP ont passé 2 ans à négocier la CCT qui a été signée en juin 2023. Une trentaine de militant-es ont participé au groupe de travail autour des négociations et 4 militant-es étaient assis-es à la table des négociations avec les secrétaires syndicales du SIT et du SSP. Il s'agissait d'employé-es de la FOJ, d'Aigues-Vertes, de Clair-Bois et de la Fondation Ensemble. Ces militant-s ont fourni un travail considérable d'analyse juridique, de négociations, de

mobilisations de leurs collègues, participation à des conférences de presse, pétition, ...

Beaucoup de membres du personnel se sont mobilisés lors des multiples Assemblées Générales qui ont permis de décider démocratiquement des modifications à apporter à la CCT en fonction des réponses apportées par la délégation employeurs.

Pour plus d'informations sur les avancées et les pertes liées à ces négociations, écrivez un mail à la secrétaire syndicale Alice Lefrançois alefrancois@sit-syndicat.ch.

Activités collectives dans différentes institutions

FOJ : rencontres syndicats-direction 3-4 fois par année afin de traiter de différentes problématiques terrain.

Clair-Bois : contact avec le DCS suite à un sondage alarmant sur le taux d'encadrement.

Fondation Ensemble : le SIT accompagne les veilleurs-euses (demande de revalorisation salariale), les coordinateurs-trices (risques de licenciement), suit les éducateurs-trices et les ASE (sous-planification entre autres).

Sgipa : réunions syndicales régulières pour traiter des problématiques terrain.

Argos : le SIT a accompagné les veilleurs-euses au tribunal pour les salaires.

Astural : réunions syndicales sur la souffrance au travail : collectif syndical en cours de construction.

ARC : un collectif syndical s'est créé de 2021 à 2022, maintenant dissous.

Revalorisation des métiers de la santé et du social



En 2025, les syndicats s'attellent à la revalorisation de différents métiers de la santé et du social. Notamment les fonctionnaires avec diplôme HES mais aussi les nettoyeuses, monos, secrétaires, fonctions de la santé, etc.

Si j'ai un problème, que peut faire le SIT ?

Le SIT peut vous accompagner individuellement en cas de difficultés rencontrées au travail. Nous pouvons, par exemple :

Aide en cas de conflits dans vos équipes

La secrétaire syndicale peut vous accompagner en vous donnant des conseils. Elle peut également intervenir auprès de la direction pour demander la mise en place des mesures pour vous protéger ou vous soutenir lors d'une demande de changement d'équipe lorsque c'est possible. Nos possibilités d'action et de soutien varient d'un cas à un autre, ces situations étant souvent très complexes.

Améliorer vos certificats de travail

Élément essentiel à de futures recherches d'emploi, il est important de chercher à l'améliorer si celui-ci n'était pas suffisamment bon selon vous. La secrétaire syndicale peut vous accompagner dans ces démarches.

Accompagnement à des entretiens auprès de la Direction

Vous pouvez demander à être accompagné-es à un entretien en cas de licenciement. Ces entretiens sont bien moins utiles depuis la signature de la nouvelle CCT en juin 2023, ceux-ci intervenant après la décision de licenciement. Mais vous pouvez également demander à être accompagné-es en cas d'entretien d'ajustement, l'employeur n'est pas obligé d'accepter la présence de la secrétaire, mais c'est le cas dans la plupart des institutions.

Et aussi...

- Reprendre vos fiches de salaires en cas d'erreurs ;
- Faire respecter vos droits prévus par la CCT (vacances, congés en cas de mariage ou de décès, ...) ;
- La juriste peut vous accompagner au tribunal si votre dossier devait aller devant la justice et que vous avez des chances de gagner ;
- Vous aider à rédiger des courriers ;
- ...

Toute aide du syndicat est confidentielle tant que vous ne nous demandez pas d'écrire en votre nom. Nous pouvons vous conseiller sans que votre direction n'en soit informée.

Pourquoi est-ce important de se syndiquer ?

Sans membres, pas de syndicat

Les syndicats fonctionnent uniquement avec les cotisations des membres. Les syndicats sont des associations de travailleurs et de travailleuses qui, ensemble, décide de rémunérer des secrétaires, juristes, etc. pour les accompagner dans leurs démarches.

Par solidarité

Cotiser c'est nous permettre de défendre des membres à titre individuel qui paient le prix des cotisations syndicales et non le prix d'un-e avocat-e, car des milliers de personnes sont syndiquées uniquement par solidarité.

Organisation collective

Les syndicats sont des lieux où se retrouver entre professionnel-les pour s'organiser ensemble afin de trouver les meilleurs moyens d'améliorer nos conditions de travail. Ce sont des lieux où faire fonctionner l'intelligence collective.

Syndicat et Partis politiques

Se syndiquer, ce n'est pas souscrire à un parti politique. La fonction principale d'un syndicat est de se baser sur le droit du travail et de défendre les intérêts de ses membres en tant que travailleurs et travailleuses. Par exemple, s'inscrire au SIT, ce n'est pas faire partie d'un « parti politique de gauche ». Par contre, quand certains Partis politiques (comme c'est souvent le cas avec ceux de gauche) proposent des orientations qui vont dans le sens des intérêts de nos membres, alors nous joignons nos forces dans des comités unitaires. De même, nous pouvons obtenir d'eux du soutien.



Pourquoi devenir membre du SIT ?



Un syndicat interprofessionnel

Le SIT est le seul syndicat de Suisse qui défende la fonction publique et le secteur privé. Ce qui permet une solidarité interprofessionnelle entre travailleurs et travailleuses. Mais aussi, parce que lorsque nous défendons les services publics et parapublic, notamment dans les secteurs du handicap et de l'éducation spécialisée, nous défendons la qualité des prestations qui sont fournies aux travailleurs et travailleuses du privé également.

Climat

Le dernier congrès du SIT portait sur le changement climatique et les répercussions dans le monde du travail. Si vous pensez qu'il est essentiel de soulever ces questions, syndiquez-vous pour rejoindre la commission climat du SIT !

Aide particulière pour plus précaires et les migrant-es

L'une des lignes politiques du SIT est d'aider les plus précaires. Le SIT est aussi particulièrement actif dans l'économie domestique, Uber, l'aide aux personnes migrantes (notamment à travers le programme Papyrus), etc.

Mais aussi... Un syndicat militant, qui lutte contre toute forme de discriminations, qui vous offre des **formations**, défend les apprenti-es et les stagiaires, avec une excellente caisse chômage.



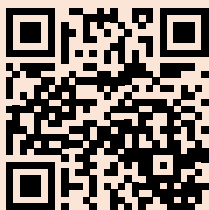
À VOUS DE JOUER !

Syndiquez vos collègues.

Demandez de mettre à l'ordre du jour des réunions d'équipe un point sur les informations syndicales.

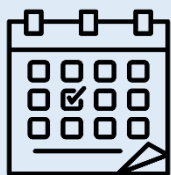
Rejoignez-nous dans les réunions syndicales et à nos formations.

Participez à nos Assemblées Générales, aux manifestations et aux futures actions.



[Syndiquez vos collègues !](#)

AGENDA – Formations syndicales à venir



28 janvier – mandats et négociations

20 mai – Être, devenir représentant-e et/ou militant-e syndical-e, module 1

23 septembre - Être, devenir représentant-e et/ou militant-e syndical-e, module 2

18 mars – accompagnement à des entretiens

Formation CCT AGOEER – date à confirmer pour 2025

Vous pouvez demander un congé syndical.



16, rue des Chaudronniers

Case postale 3135

1211 Genève 3

022 818 03 00

Permanences secteurs Public-Santé-Social

Ouvertes aux personnes non-membres du syndicat

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 14h à 17h

Vérifiez avant de venir sur www.sit-syndicat.ch/horaires

Pourquoi devenir membre du syndicat SIT ?

En adhérant au SIT, je bénéficie :

- d'un soutien et d'une aide juridique individuelle et/ou collective concernant toutes les problématiques liées au travail, au chômage, au renouvellement de permis, etc.
- d'un lieu d'échange, de formation syndicale et de lutte sur les enjeux de travail, de migration, de climat et les enjeux féministes.
- de l'opportunité de mieux connaître mes droits pour mieux les défendre
- d'un fonds de grève, pour que l'argent ne soit pas un obstacle à la lutte
- d'une caisse de chômage syndicale
- de l'accès à l'actualité syndicale grâce au journal mensuel SITinfo et aux communications des secteurs
- d'un service pour ma déclaration d'impôts et le contrôle des impôts à la source

Statuts et cotisations syndicales

Le SIT est une association au sens du Code civil. Pour en être membre, il faut s'acquitter d'une cotisation syndicale fixée en fonction du salaire (0.7% à 0.9% selon les secteurs). Le délai de démission est au 30 juin pour la fin de l'année civile. En cas de difficulté financière passagère, contactez le secrétariat.

Sans membres, pas de syndicat

Les syndicats fonctionnent uniquement avec les cotisations des membres. C'est une façon d'être solidaires entre travailleuses et travailleurs. Et c'est l'occasion, si vous le souhaitez, de militer en donnant de votre temps mais ce n'est pas une obligation. Si vous le souhaitez, indiquez-le lors de votre adhésion ou contactez le secrétariat.



pour adhérer en ligne :

Envie de militer avec nous ?

J'aimerais soutenir le syndicat en participant aux activités suivantes :

- ☐ Activités syndicales dans mon secteur professionnel
- ☐ Récolte de signatures (initiatives, référendums et pétitions lancés ou soutenus par le SIT)
- ☐ Diffusion de tracts
- ☐ Soutien logistique (mise sous pli, fabrication de banderoles, pancartes, etc.)
- ☐ Participation à la permanence de soutien administratif divers
- ☐ Recrutement de nouveaux-elles membres

J'aimerais participer à la commission interprofessionnelle du syndicat sur :

- ☐ la migration
- ☐ l'égalité hommes-femmes
- ☐ la formation professionnelle
- ☐ l'emploi et le chômage
- ☐ le logement
- ☐ la solidarité internationale
- ☐ le climat et la transition écologique

OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom _____

Prénom _____

Né-e le _____ Sexe _____ Permis _____

Nationalité _____ N° AVS _____

C/O (nom inscrit sur la boîte aux lettres) _____

Adresse _____

N° postal _____ Localité _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Employeur/Entreprise _____

Profession exercée _____

Taux d'occupation _____ % Salaire brut _____

Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

Je désire payer ma cotisation tous les 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____ Signature _____

Barème cotisation SIT (environ 0,7 % du salaire brut)

Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle	Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle
☐ moins de 1200.-	8.40	☐ de 3601.- à 3900.-	27.30
☐ de 1201.- à 1500.-	10.50	☐ de 3901.- à 4200.-	29.40
☐ de 1501.- à 1800.-	12.60	☐ de 4201.- à 4500.-	31.50
☐ de 1801.- à 2100.-	14.70	☐ de 4501.- à 4800.-	33.60
☐ de 2101.- à 2401.-	16.80	☐ de 4801.- à 5100.-	35.70
☐ de 2401.- à 2700.-	18.90	☐ de 5101.- à 5400.-	37.80
☐ de 2701.- à 3000.-	21.-	☐ de 5401.- à 5700.-	39.90
☐ de 3001.- à 3300.-	23.10	☐ de 5701.- à 6000.-	42.-
☐ de 3301.- à 3600.-	25.20	(et ainsi de suite)	

ATTENTION, cotisation différente pour les travailleurs-euses des secteurs gros œuvre, second œuvre, parcs & jardins et nettoyage.